

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 Septembre 2016

Présents : -Maxime NOUGIER -Jean-Paul TIRAT -Yves PUGET
-Maurice BOUVET -Fabien NOUGIER -Laurence NOUGIER
-Sophie CHABERT - Michel BERNARD - Marine HERRADA

Secrétaire de séance: Aurélie ANTONA **Excusé(e)s :** Néant

- **Délibération pour lancement des appels d'offres pour les travaux de l'ancienne école du Chambon.**

Le Conseil Municipal vote et décide à l'unanimité d'autoriser le Maire, Maxime NOUGIER a signer l'acte d'engagement de l'architecte François MAS qui lui permettra de lancer les appels d'offres aux entreprises.

- **Délibération pour lancement des appels d'offres pour la demande d'emprunts (ancienne école du Chambon)**

Le Conseil Municipal vote et accepte à l'unanimité d'autoriser « SOLIHA » assistance à maîtrise d'ouvrage pour ce projet à lancer les appels d'offres auprès des banques afin de solliciter un emprunt pour la rénovation de l'ancienne école du Chambon.

- **Délibération sur le rapport d'activité de la Communauté de Communes.**

Le Conseil Municipal décide d'ajourner la délibération afin de pouvoir étudier ce rapport d'activité.

- **Questions diverses :**

-Mise en accessibilité pour les établissements recevant du public.

(*Faire et envoyer une demande de recours gracieux des pénalités

*Etude de projet mise en accessibilité (petit gîte, mairie ??)

-Radar pédagogique aux Plantades

(* Un peu plus de 40% des usagers respectent la vitesse réglementaire limitée à 50km/h,

*La vitesse de référence en matière d'aménagement routier (V85) est de 59 km/h, soit 85% des usagers roulent à une vitesse inférieure ou égale à 59 km/h,

*Le seuil maximum admissible peut être estimé à environ 55 km/h pour cette section de route dont la vitesse maximum réglementaire est de 50 km/h. Ce seuil maximum est respecté par près de 67% des usagers.

*Un peu plus de 31% des usagers pratiquent une vitesse comprise entre 55 km/h et 70 km/h.

*Les vitesses pratiquées au-delà de 90 km/h ne concernent qu'un pourcentage infime des mesures relevées (soit 0.04%).

* Demander l'installation d'un radar pédagogique pour le quartier de l'Houlme).

-Concession CASTANEDA

(*Remboursement à Mr et Mme CASTANEDA du montant versé à la Mairie pour leur concession,

*Concession à céder à Mr VEDECHE après reprise par la Mairie de celle-ci).

-Atribus Antraigues.

(*Recontacter la personne chargée à la Communauté de Communes du Pays d'Aubenas Vals,

*Recontacter le Maire d'Antraigues également).

-Compteurs LINKY (Délibération à prendre lors du prochain Conseil Municipal),

-Lettre plainte au procureur de la République (imprimée et signée par tous les élus),

- Sens unique lors de la Foire aux agnelles non respecté,

-Goudronnage route du SAPET ??